



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : TARIFS DES ESPACES-JEUNES 2018-2019

**DÉCISION N° AU-18-269
EN DATE DU 06 SEPTEMBRE 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4928 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Didier Denhez, 2^{ème} adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT la nécessité de déterminer les tarifs des Espaces jeunes pour l'année scolaire 2018/2019 ;

D É C I D E

DE FIXER la participation familiale pour chaque inscription aux Espaces jeunes, à partir du 1^{er} septembre 2018, comme suit :

- une inscription à l'année hors vacances scolaires (accueils périscolaires, mercredis et samedis en période scolaire) : 31 euros
- une inscription à l'année incluant les vacances scolaires : 85 euros
- une inscription de janvier à juin incluant les vacances scolaires : 50 euros
- une inscription de janvier à juin (accueils périscolaires, mercredis et samedis en période scolaire) : 20 euros
- une inscription pour une période de vacances scolaires : 15 euros
- une inscription pour un mois de vacances scolaires d'été : 27 euros
- une journée avec achat de prestation : 9 euros
- une demi-journée avec achat de prestation : 4,50 euros
- une inscription pour un stage d'une semaine : 34 euros
- une participation au mini-raïd : 5,50 euros

D'INSCRIRE cette recette au budget communal au chapitre et article correspondants.

l'Adjoint au maire Chargé de la jeunesse et de la santé,

Signé

Didier DENHEZ

Pour extrait conforme,

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20180906-lmc1H5613H1-AR
Date de réception en Préfecture : 06/09/2018
Date de Publication : 06/09/2018